



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 29 AOUT 2023**

Date de convocation : 18/08/2023

Date d'affichage : 22/08/2023

Membre en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Pouvoirs : 01

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf août, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Annie CALLAMARD, Dominique THONIEL,
- Messieurs Dominique PETRONE, Mourad RAHMANI, Éric MERLINO, Xavier LANTHEAUME, Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Martial FAILLET

Absents : Elisabeth MAQUET et Bélanda OUILLON

Excusés : Anne-Hélène MATHIEU

Excusé ayant donné procuration : Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE

Secrétaire de séance : Eric MERLINO

La séance est ouverte à 20H00

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire pris au sein du Conseil. Eric MERLINO accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Remarques sur le Procès Verbal du 10 Juillet 2023

- Il faut lire Madame Dominique THONIEL et non pas Monsieur Dominique THONIEL
- Les adjoints Anne-Hélène MATHIEU et Eric MERLINO ont été élus à la majorité et non à l'unanimité
- Le procès verbal a été mis en ligne sur le site de la mairie alors que ce dernier n'a pas été approuvé par le Conseil Municipal

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 Juillet 2023

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. AUTORISATION A MR LE MAIRE D'ENGAGEMENT D'UNE DECLARATION UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LE RESEAU DE RACCORDEMENT DES EAUX USEES SUR LA STATION D'EPURATION DE SAINT ANDRE DE CORCY

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire, Monsieur FAILLET demande plus d'explications sur l'accès aux terrains des propriétaires. Il fait remarquer l'absence de réunions entre ces derniers et la mairie.

Il s'inquiète du bon déroulement des travaux sur les parcelles, (drains, mélange de terre etc..). Monsieur Le Maire confirme qu'une réunion est prévue en mairie le 20 septembre 2023 à 19h00 à la mairie en présence, des propriétaires, de la mairie, du bureau d'étude, d'une avocate et du Maire de Saint André de Corcy, où toutes les questions souhaitées seront abordées. Après différents échanges, et informations données par Monsieur Le Maire, le conseil approuve à la majorité la délibération par :

10 voix pour (dont 1 pouvoir) ; 0 abstention ; 1 voix contre (Martial FAILLET)

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité autorise Monsieur le Maire à engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour ce projet.

2. AUTORISATION A MR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISSION AVEC MAITRE RIBERT-MARILLER (Avocate)

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire et suite aux explications et échanges, le conseil autorise Monsieur Le Maire à ratifier la convention d'assistance à l'élaboration de la DUP (déclaration d'utilité publique) pour la constitution de servitudes de tréfonds pour le réseau de raccordement des eaux usées sur la station d'épuration de Saint André de Corcy.

10 voix pour (dont 1 pouvoir) ; 0 abstention ; 1 voix contre (Martial FAILLET)

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mission avec Maître Ribert-Mariller (Avocate).

3. FIXATION DU MONTANT DU LOYER + AUTORISATION A SIGNER LE BAIL DU LOGEMENT MAIRIE

Après lecture de la délibération par Monsieur le Maire, et échanges, le conseil fixe le montant du loyer à 675.00€ par mois et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents nécessaires à cette location.

11 voix pour (dont 1 pouvoir) ; 0 abstention ; 0 voix contre

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire de signer le bail et tous documents nécessaires à cette location.

4. APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – TRANSFERT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE SAINT MARCEL EN DOMBES VERS LA STATION D'EPURATION DE SAINT ANDRE DE CORCY - AUTORISATION A LA COMMUNE DE SAINT ANDRE DE CORCY DE LANCER LA CONSULTATION

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire, et échanges, le conseil :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises
- Autorise la commune de St André de Corcy à lancer la consultation
- Autorise la commune de St André de Corcy à passer les marchés avec les entreprises
- Dit que le suivi des travaux se fera en commun avec la commune de ST André de Corcy

11 voix pour (dont 1 pouvoir) ; 0 abstention ; 0 contre

5. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Après lecture de la délibération par Monsieur Le Maire, et explication de cette décision modificative, le conseil accepte la décision modificative budgétaire – DM1 dont l’objet était le remboursement d’un trop perçu à la cantine scolaire.

11 voix pour (dont 1 pouvoir) ; 0 abstention ; 0 contre

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		50,00 €
TOTAL D67 : Charges spécifiques		50,00 €
D6068 : Autres matières et fournitures	50,00 €	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	50,00 €	
TOTAL	50,00 €	50,00 €
Total Général	0,00 €	

6. CREATION D’UN POSTE D’AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL NON PERMANENT DE DROIT PUBLIC (FILIERE TECHNIQUE)

Monsieur Le Maire explique que :

Considérant qu’en raison de l’augmentation des effectifs scolaires, il y a lieu de créer un poste qui permettra le soutien aux ATSEM.

Cet emploi à temps non complet sera de 4 heures de travail par semaine.

Cet emploi peut être occupé par un agent contractuel lorsque que les besoins du service le justifient.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer un emploi pour une durée de 12 mois correspondant au grade Adjoint Technique, à compter du 4 septembre 2023
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l’emploi sera de 4 heures par semaine
- DECIDE que la rémunération sera basée sur l’indice majoré 361
- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

11 voix pour (dont 1 pouvoirs) ; 0 abstention ; 0 contre

7. DIVERS INFO.

↳ Plan ORSEC « Eau potable » consultable en mairie.

↳ 2 projets de 10 et 26 logements dans le village.

↳ Rapport d’activité RSE.

↳ Salle périscolaire, demandes de subventions faites.

↳ Concernant le changement des 50 luminaires en led, coût 10515€, la mairie a obtenu une subvention « fonds vert » d’un montant de 5000.00€.

- Mme Callamard fait part de remarques de la part d'administrés concernant l'entretien de la commune : le cimetière qui est envahi de mauvaises herbes.
- Réponse de Mr Rahmani, L'entretien du cimetière était bien prévu mais du retard a été pris sur le planning initial.
- Mme Callamard informe également de l'envahissement d'ambrosie au skate-park alors que ce dernier a été récemment aménagé.
- Réponse de Mr le Maire, la tonte du terrain était également prévue au planning mais les agents techniques étaient pris par des travaux à l'école ce qui a retardé cette intervention.
- Mme Callamard fait part de de l'étonnement des habitants de la commune quand la mairie distribue des courriers. Concernant l'entretien des pieds de murs et a autant de retard dans l'entretien de la commune.
- Mr Rahmani confirme de nouveau du retard dans l'entretien du village, mais dit qu'il était nécessaire de distribuer ce courrier.
- Mme Callamard fait remarquer que la mairie a planté des fleurs dans les bacs devant les commerces mais que ces derniers sont secs car pas arrosés. Les balconnières achetées sont restées vides cette année.
- Mr Rahmani confirme que du fait de la rentrée scolaire la priorité a été donné aux travaux à l'école, pose d'un grillage de 26 mètres, toit de l'abri, radiateur à poser etc. Les agents étaient également pris par des travaux dans l'appartement au-dessus de la mairie. Pendant cette période, les agents techniques ont également pris leurs congés d'été. La canicule a rendu difficile le travail des tontes, ces travaux ne se faisaient que le matin à cause des fortes chaleurs les après-midis.

↳ Il est convenu de faire un point avec les agents techniques sur les priorités dans les travaux de la commune.

↳ M. Merlino fait remarquer de nouveau, le problème du stationnement des voitures sur les trottoirs ce qui empêche le passage des piétons, poussettes ou personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant). Ce qui fait que ces déplacements se font sur la chaussée.

- M. le Maire confirme qu'après une prise de conscience sur le stationnement gênant des voitures, de nouveau un laisser-aller est constaté. Il est prévu de faire un rappel aux habitants, après il sera nécessaire de verbaliser. La gendarmerie est prévenue.

↳ M. Merlino indique que rue des Brevonnes, au niveau du passage piéton / Pré Royal / Domaine des cinq sens, il faudrait envisager la création d'un passage piéton, car l'ancien terrain étant devenu un parking, bon nombre de véhicules sortent de ce dernier et les enfants seraient plus en sécurité pour se rendre à l'espace de jeu en traversant la chaussée.

↳ M. Aimar fait remarquer que le feu tricolore en direction Saint André de Corcy, est de nouveau déréglé. Il est convenu de faire intervenir l'électricien.



Le Maire, Dominique PETRONE

La Secrétaire de Séance, Eric MERLINO